

INVESTIR DANS L'AVENIR

Formulaire de versement 2022 de la taxe d'apprentissage

LES ÉTABLISSEMENTS CHARLES DE FOUCAULD ET FÉNELON SONT HABILITÉS
À PERCEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 avec les codes UAI ci-dessous

	ÉTABLISSEMENT	CODE UAI	MONTANT
	Charles de Foucauld	0290336H ou 0291867X (SEGPA)	€
	Fénelon	0290340M	€

NOM - PRÉNOM :

N° SIRET :

CODE APE :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE :

Merci de compléter tous les champs.

Mode de règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'OGEC de L'Estran ou par virement

Le versement de la taxe d'apprentissage est à effectuer avant le 31 mai 2022

Merci de renvoyer ce formulaire dûment complété à :

Groupe scolaire de l'Estran - 32 rue de Quimper - CS 33849 - 29238 Brest Cedex 2

À l'issue de votre versement,
le Groupe Scolaire de l'Estran
vous fera parvenir votre reçu
libératoire.

Par virement :

Compte OGEC DE L'ESTRAN

IBAN : FR76 1558 9297 4001 1147 1064 089

BIC : CMBRFR2BARK

Merci de mentionner en libellé – TA 2022 –